

ATHLETISME

Contacts

Directeur Sportif : Julien HERICOURT

Mail : j.hericourt@handisport.org Téléphone : 06 20 34 20 15

Référent classification : Vincent FERRING

Mail : v.ferring@handisport.org Téléphone : 06 70 39 38 60

Site: athletisme-handisport.org

Les classifications aux Jeux régionaux

L'athlétisme aux Jeux régionaux se base sur la classification officielle de la discipline.

Le premier chiffre est la dizaine qui correspond à la famille de handicap.

Le second chiffre correspond le plus souvent à la gravité de l'atteinte et est inversement proportionnel à celle-ci. Il y en a plus ou moins en fonction des familles de handicap.

11-13 Les déficiences visuelles

31-34 Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers en fauteuil)

35-38 Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers debout)

RR1-RR3 Les déficiences d'origine cérébrale (courses en race runner/lancers en fauteuil)

40-41 Les personnes de petite taille

42-47 Les amputations ou assimilés (pratique debout)




51-54 Les personnes atteintes de la moelle épinière et assimilées (courses et lancers fauteuils)




60 Les déficiences auditives

61-64 Les athlètes appareillés de membre(s) inférieur(s)

Ces classifications seront réparties dans **7 groupes de classifications** pour les classements aux épreuves des Jeux régionaux de l'avenir comme suit :

Groupe	G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7
Classifications sportives	31 / 32	33	34	35	36	11	12 / 13
	51	52	53 / 54	40 / 41	42 / 43	37	38
	RR1 / RR2	RR3				44	45 / 46 /
						61 / 63	47
							60
							62 / 64




Les déficiences visuelles		
11	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Cécité totale</p> <p>Pas de perception lumineuse ou incapacité de reconnaître une forme.</p> <p>Nécessité d'un guide à la course et au saut</p>
12	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Cécité partielle</p> <p>Acuité visuelle ne dépassant pas 1/30^{ème} au meilleur œil après correction</p> <p>Champ visuel ne dépassant pas 5°.</p> <p>Guidage possible à la course. Aucun guide autorisé au saut</p>
13	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Cécité Légère</p> <p>Acuité visuelle ne dépassant pas 1/10^{ème} au meilleur œil après correction.</p> <p>Champ visuel ne dépassant pas 20°</p> <p>Aucun guide, ni à la course, ni au saut.</p>

Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers en fauteuil)		
31 / 32	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Correspond généralement à une atteinte majeure des quatre membres et du tronc.</p>
33	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Correspond généralement à une atteinte sévère des membres supérieurs et du tronc et d'une atteinte majeure des membres inférieurs.</p>
34	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Correspond généralement à une atteinte légère des membres supérieurs et une atteinte sévère des membres inférieurs et du tronc.</p>



Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers debout)

35	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	Correspond généralement à une atteinte légère des membres supérieurs et une atteinte sévère des membres inférieurs et du tronc .
36	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	Correspond généralement à une atteinte légère des membres supérieurs et du tronc et une atteinte sévère des membres inférieurs .
37	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	Correspond généralement à une atteinte sévère d'un membre supérieur, d'un membre inférieur associé et au tronc de manière latérale .
38	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	Correspond généralement à une atteinte légère à un membre supérieur, au membre inférieur associé et au tronc de manière latérale et une atteinte légère des deux jambes .





Les déficiences d'origine cérébrale (courses en race runner / lancers en fauteuil)

RR1	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Equivalent à la classe 31 mais courses en racerunner et non en fauteuil. Correspond généralement à une atteinte majeure des quatre membres et du tronc.</p> <p>Cette classe se caractérise par de graves difficultés de coordination du mouvement fonctionnel de la course, une fonction des mains très limitée et une mauvaise stabilité du tronc.</p>
RR2	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Equivalent aux classes 32 mais courses en racerunner et non en fauteuil. Correspond généralement à une atteinte majeure des quatre membres et du tronc.</p> <p>Cette classe se caractérise par une asymétrie ou une amplitude de mouvement limitée, une mauvaise coordination des membres inférieurs, un contrôle moyen du tronc et des membres supérieurs, ainsi qu'une efficacité limitée de la foulée. Traînée de pied minimale ou nulle.</p>
RR3	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Equivalent aux classes 33/34 mais courses en racerunner et non en fauteuil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Correspond généralement à une atteinte légère des membres supérieurs et une atteinte sévère des membres inférieurs et du tronc. - ou à une atteinte sévère des membres supérieurs et du tronc et d'une atteinte majeure des membres inférieurs.

Les personnes de petite taille


40		<p>Personne atteinte de nanisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taille inférieure à 130 cm pour les hommes. -Taille inférieure à 125 cm pour les femmes.
41		<p>Personne atteinte de nanisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taille inférieure à 145 cm pour les hommes. -Taille inférieure à 137 cm pour les femmes.



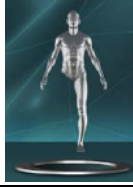

Les troubles orthopédiques (amputations et assimilés / pratique debout sans appareillage)

42		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte totale d'un des membres inférieurs - Absence d'un membre inférieur. - Absence des deux membres inférieurs.
43		Atteinte totale deux tibias et des pieds
44		Atteinte total au niveau du tibia et du pied
45/46/47		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte totale d'un membre supérieur - Absence de l'avant-bras, des deux avant-bras, d'un membre supérieur ou des deux membres supérieurs.

Les personnes atteintes de la moelle épinière (blessés médullaires) et assimilées (courses et lancers fauteuils)

<p align="center">51</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte totale des membres inférieurs, supérieurs et du tronc. - Atteinte sévère des bras et avant-bras avec handicap total des mains ainsi que des membres inférieurs et du tronc.
<p align="center">52</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte sévère des membres supérieurs ou un handicap total des membres inférieurs et du tronc. - Atteinte légère des avant-bras avec un handicap total des mains ainsi que des membres inférieurs et du tronc. - Atteinte légère aux mains et un handicap total du tronc et des membres inférieurs.
<p align="center">53</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte totale du tronc et des membres inférieurs. - Atteinte totale des membres inférieurs et du tronc au niveau abdominal.
<p align="center">54</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte totale des membres inférieurs ou l'absence des membres inférieurs - Atteinte d'un membre inférieur au niveau ou au-dessus du genou - Atteinte sévère des membres inférieurs

Les déficiences auditives		
60		Déficiences auditives avec ou sans appareillage d'au moins 55dB de la meilleure oreille.

Les athlètes appareillés de membre(s) inférieur(s) (pratique debout)		
61		Absence des deux membres inférieurs : double amputation/agénésie fémorale Double appareillage fémoral
62		Absence des deux membres en dessous des genoux : Double amputation/Agénésie Tibiale Double appareillage tibial
63		Atteinte totale d'un membre inférieur : Simple amputation/agénésie fémorale Mono appareillage fémoral
64		Absence d'un membre en dessous des genoux : Simple amputation/Agénésie Tibiale Mono appareillage tibial